

Introduction générale

L'autorité de l'État fait partie de ces expressions idiomatiques que l'on emploie spontanément, sans y prendre garde, tant l'association des deux termes semble aller de soi. De fait, fondée sur la croyance en la légitimité du pouvoir, cette dernière peut être définie comme « le pouvoir légalement conféré [...] à un groupe humain de régir l'ensemble [...] du corps social, de régler les affaires publiques¹ ». Elle repose fondamentalement sur la confiance que le peuple accorde aux gouvernants, et dont procède l'obéissance des habitants. L'autorité est ainsi volontiers considérée comme une propriété naturelle de l'État, voire un attribut qui lui est consubstantiel. Cette apparente évidence s'explique sans aucun doute par le fait que l'État moderne – au sens où l'entend Jean-Philippe Genêt, c'est-à-dire comme « un État dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la cité), et dont tous les sujets sont concernés² » – s'est construit en Europe, et en particulier en France, depuis le XIII^e siècle, grâce à un processus de centralisation et de concentration des fonctions gouvernementales, à partir des structures féodales. C'est donc en imposant sa domination sur différentes sphères (militaire, fiscale, législative, judiciaire, diplomatique, monétaire, administrative) que l'État moderne a pu s'imposer³. Pourtant,

1. CNRS, *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle*, t. 3, 1974, p. 1010.

2. GENÊT Jean-Philippe, « La genèse de l'État moderne : les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, juin 1997, p. 3.

3. La question de la genèse de l'État moderne a suscité, depuis les travaux pionniers de Max WEBER (*Économie et société*, t. 1, *Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995) et Norbert ELIAS (*La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 2009), un nombre de travaux considérable depuis une quarantaine d'années, en particulier sous la forme de programmes de recherche collectifs. On en trouvera les principales conclusions dans : EISENSTADT Shmuel N. et ROKKAN Stein (dir.), *Building States and Nations*, 2 vol., Londres, Beverly Hills, Sage Publications, 1973 ; TILLY Charles (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975 ; GENÊT Jean-Philippe (dir.), *L'État moderne : genèse. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990 ; GENÊT Jean-Philippe et LE MENÉ Michel (dir.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvements et redistributions*, Paris, Éditions du CNRS, 1987 ; BLOCKMANS Willem et GENÊT Jean-Philippe (dir.), *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, Rome, Ecole française de Rome, 1993. Pour une approche critique, voir SCHAUB Jean-Frédéric, « Le temps et l'État : vers un nouveau régime historiographique de l'Ancien Régime français », *Quaderni Fiorentini*, n° 25, 1996, p. 128-181, et « La notion d'État moderne est-elle utile? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahier du Monde Russe*, vol. 46, n° 1-2, 2005, p. 51-64.

en dépit du lien génétique unissant, indissociablement, l'État aux phénomènes de domination, d'autorité et d'obéissance – ou peut-être à cause de lui, tant l'évidence peut, parfois, être aveuglante –, la question de l'autorité de l'État peut apparaître, du moins à certains égards, comme un sujet relativement neuf⁴. C'est, en particulier, le cas pour la France du XIX^e siècle.

La construction de l'État connut alors une rapide accélération. Essentiellement perçu durant la période moderne comme une structure permettant d'articuler entre eux une multitude de corps intermédiaires⁵, l'État fut, à partir de la fin du XVIII^e siècle, chargé d'assurer un fonctionnement harmonieux à la société française, en produisant de la cohésion sociale et nationale, en protégeant les citoyens contre les risques de la vie, puis en s'attachant à réguler l'économie⁶. Aux fonctions traditionnelles de l'État (police, justice, défense, diplomatie, finance) s'ajoutèrent donc progressivement de nouveaux domaines d'intervention (protection sociale, action culturelle, éducation, contrôle de l'économie, politique de grands travaux). L'État dut, dès lors, se donner les moyens d'une telle ambition. Les effectifs de la bureaucratie ne cessèrent ainsi de croître tout au long du siècle⁷. De plus en plus puissant et de plus en plus centralisé, l'État chercha naturellement à renforcer son autorité; et il avait, en ce domaine, fort à faire. La tradition frondeuse de la société française contre l'État était en effet encore vivace au XIX^e siècle⁸. En outre, la Révolution française, en transférant la souveraineté du roi à la nation, avait donné aux citoyens un rôle nouveau : c'est désormais d'eux, du moins en théorie, qu'émanait le pouvoir politique, et par conséquent l'État. Enfin, l'obéissance à l'État était d'autant plus difficile à obtenir que ce dernier ne se distinguait encore pas totalement du gouvernement en place, ce dont témoignent les épurations administratives lors des changements de régime⁹. La question de l'autorité

4. Concernant la manière dont l'État a imposé sa domination, voir dernièrement deux ouvrages, rédigés dans une perspective critique : DARDOT Pierre et LAVAL Christian, *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en Occident*, Paris, La Découverte, 2020 et BAYART Jean-François, *L'Énergie de l'État. Pour une sociologie historique et comparée du politique*, Paris, La Découverte, 2022.

5. Voir dernièrement la synthèse de LE PAGE Dominique et LOISEAU Julien, *Pouvoirs et institutions dans la France moderne*, Paris, A. Colin, 2019.

6. ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 15-16.

7. Voir sur ce sujet la courbe approximative élaborée par ROSANVALLON Pierre, *ibid.*, p. 285.

8. BERCÉ Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991 ; TILLY Charles, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986 ; BURGUIÈRE André et REVEL Jacques (dir.), *Histoire de la France*, t. 5, *Les conflits*, Paris, Seuil, 2000. Plusieurs études régionales permettent de compléter le tableau général : BRUNET Michel, *Le Roussillon : une société contre l'État (1780-1820)*, Toulouse, Eché, 1986 ; CARON Jean-Claude, *L'Été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002 ; PLOUX François, *Guerres paysannes en Quercy : violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2002 ; SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIX^e siècle : une société en dissidence*, Toulouse, Eché, 1987.

9. Sur ce sujet, voir GERBOD Paul (dir.), *Les Épurations administratives, XIX^e et XX^e siècles*, Genève, Droz, 1977 ; BERGÈRE Marc et LE BIHAN Jean (dir.), *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2009 et le dossier « Réintégrer les fonctionnaires. L'après-épuration » en Europe, XIX-XX^e siècles », *Histoire et mesure*, vol. XXXI, 2014/2.

de l'État était donc, au moins à l'état latent, au cœur des préoccupations des dirigeants français du XIX^e siècle.

Pourtant, l'histoire de l'État, qui s'est considérablement développée depuis les années 1990¹⁰, a longtemps privilégié d'autres dimensions. L'histoire de l'administration au XIX^e siècle occupe ainsi une part considérable de la recherche¹¹. Les hauts fonctionnaires¹², les grands corps¹³ et les ministères¹⁴ ont longtemps monopolisé l'attention des chercheurs. Les études concernant les fonctionnaires intermédiaires et inférieurs, ou encore la place des femmes dans l'administration ont longtemps manqué, mais plusieurs travaux importants sont récemment venus combler, au moins partiellement, ces lacunes¹⁵. Par ailleurs, de nombreuses études régionales

-
10. Si ROSANVALLON Pierre, *L'État... op. cit.*, p. 9, pouvait déplorer en 1990 le manque de travaux d'importance concernant l'histoire de l'État en France à l'époque contemporaine, ce n'est plus possible aujourd'hui. Pour un bilan d'ensemble très informé sur le développement de l'histoire de l'État aux XIX^e et XX^e siècles, voir CHATRIOT Alain, « Introduction I. L'État, un objet paradoxalement neuf pour l'histoire politique contemporaine », in CHATRIOT Alain et GOSEWINKEL Dieter (dir.), *Figurationen des Staates in Deutschland und Frankreich 1870-1945/Les Figures de l'État en Allemagne et en France*, Paris, Pariser Historische Studien des Deutschen Historischen Institut, 2006, p. 7-17. On peut également renvoyer à EYMERI-DOUZANS Jean-Michel et BOUCKAERT Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, De Broeck-Bruylant, 2013.
11. L'histoire générale de l'administration est désormais considérable. Pour s'en tenir à quelques études particulièrement significatives : BARUCH Marc-Olivier et DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000 ; DREYFUS Françoise, *L'Invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000 ; LEGENDRE Pierre, *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, Paris, PUF, 1968 ; MONNIER François et THUILLIER Guy, *Administration : vérité et fiction*, Paris, Economica, 2007 ; MONNIER François et THUILLIER Guy, *Histoire de la bureaucratie : vérité et fiction*, Paris, Economica, 2010 ; THUILLIER Guy et TULARD Jean, *Histoire de l'administration française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 1984 ; THUILLIER Guy, *La Bureaucratie en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Economica, 1987 ; THUILLIER Guy, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, 2 tomes, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.
12. Parmi les ouvrages les plus importants, on peut citer : CHAGNOLLAUD Dominique, *Le Premier des ordres. Les hauts fonctionnaires, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 1991 ; CHARLE Christophe, *Les Hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980 ; CHARLE Christophe, *Les Élités de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987 ; DARBEL Alain et SCHNAPPER Dominique, *Morphologie de la haute administration française*, Paris, Mouton, 1969-1972, 2 vol. ; SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Personnel de direction des ministères : cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales*, Paris, Armand Colin, 1969 ; THUILLIER Guy, *La Vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1976.
13. À titre d'exemple, dans une ample bibliographie : CARRÉ DE MALBERG Nathalie, *Le Grand état-major financier. Les inspecteurs des finances, 1918-1946 : les hommes, le métier, les carrières*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011 ; CHADEAU Emmanuel, *Les Inspecteurs des finances au XIX^e siècle : profil social et rôle économique*, Paris, Economica, 1986 ; KESSLER Marie-Christine, *Le Conseil d'État*, Paris, Presses de la FNSP, 1968 ; KESSLER Marie-Christine, *Les Grands corps de l'État*, Paris, Presses de la FNSP, 1986 ; WRIGHT Vincent, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1972.
14. Par exemple : CHURCH Clive H., *Revolution and the Red Tape. The french ministerial Bureaucracy, 1770-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
15. Par exemple, LE BIHAN Jean, *Au service de l'État, les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008 ; PINAUD Pierre-François, *Les Trésoriers-payeurs généraux au XIX^e siècle. Répertoires nominatif et territorial*, Paris, Éditions de l'Érudit, 1983 et *Les Receveurs généraux des Finances, 1790-1865*, Genève, Droz, 1990. Concernant la place des femmes, voir CLARK Linda L., *The Rise of*

ont examiné le fonctionnement de l'État au niveau local¹⁶. On retrouve dans tous ces ouvrages, à des degrés divers, trois préoccupations essentielles. En premier lieu, les chercheurs ont privilégié une approche sociale, de type prosopographique, du personnel de l'administration. D'autre part, une attention particulière a été portée au fonctionnement ordinaire des services de l'État¹⁷, de la vie quotidienne aux processus de prise de décision en passant par les procédures bureaucratiques ainsi que les phénomènes d'influence, voire de corruption. Enfin, plusieurs de ces études ont permis de nuancer fortement le modèle, trop souvent présenté comme allant de soi, d'une administration extrêmement centralisée, le plus souvent qualifiée de jacobine¹⁸, en soulignant l'importance des négociations et des accommodements non seulement entre les membres des différentes administrations, mais aussi entre les fonctionnaires et la population. Parallèlement, certains de ces ouvrages ont, avec de nombreux autres, contribué à l'analyse des rapports entre l'État et la société. Ils ont ainsi permis de discuter l'idée selon laquelle le poids de l'État dans la société n'a cessé de croître, en particulier à travers la question de la hausse des dépenses publiques¹⁹ ou de l'augmentation du nombre de fonctionnaires²⁰. Divers travaux ont, par ailleurs, été consacrés à l'étude de la production de savoirs sur la société par l'État²¹. Une troisième approche, visant à explorer le processus d'étatisation²² de la société française, s'est développée depuis le milieu des années 1990²³, examinant par exemple comment l'État a imposé de

Professional Women in France. Gender and Public Administration since 1830, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

16. Par exemple : THORAL Marie-Cécile *L'Émergence du pouvoir local. Le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Rennes/Grenoble, PUR/Presses universitaires de Grenoble, 2010.
17. KRULIC Brigitte (dir.), *Savoirs et métiers de l'État au XIX^e siècle. France et États germaniques*, Bern, Peter Lang, 2014.
18. Sur cette notion, au cœur du débat politique français, voir : ROSANVALLON Pierre, *Le Modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2006 et VOVELLE Michel, *Les Jacobins, de Robespierre à Chevènement*, Paris, La Découverte, 2001.
19. Pour s'en tenir à quelques ouvrages essentiels concernant le XIX^e siècle : ANDRÉ Christine et DELORME Robert, *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*, Paris, Le Seuil, 1983 ; BOUVIER Jean et WOLFF Jacques, *Deux siècles de fiscalité française, XIX^e-XX^e siècle. Histoire, économie, politique*, Paris, Mouton, 1973 ; BOUVIER Jean et PERROT Jean-Claude, *États, fiscalités, économies : actes du cinquième congrès de l'association française des historiens économistes, 16-18 juin 1983*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; THÉRET BRUNO, *Croissance et crises de l'État : essai sur l'économie de l'État français depuis l'ancien régime jusqu'à la crise des années 1930*, Paris, Éditions de l'IRIS, 1990, 3 vol.
20. RUIZ Émilien, *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Fayard, 2021.
21. Par exemple, KARILA-COHEN Pierre, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008, ou encore BOURGUET Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, édition des Archives contemporaines, 1989.
22. Sur cette notion, voir « L'étatisation de la société française », *Bulletin d'information de l'Association pour la socio-histoire du politique*, n° 1, avril 1995 ; « Étatisations », *Genèses*, n° 28, 1997 ; et KALUSZYNSKI Martine et WAHNICH Sophie (dir.), *L'État contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998.
23. QUENNOUËLLE Laure, « Où va l'histoire de l'État ? », *Le Mouvement Social*, 2002/3, n° 200, p. 73.

nouveaux repères spatiaux ou temporels²⁴ et de nouvelles catégories identitaires²⁵ à la population. À l'inverse, on l'a déjà entrevu, les résistances à l'intrusion de l'État, particulièrement vives dans certaines régions, ont été attentivement scrutées. Enfin, les questions relatives à la majesté de l'État ont également été abordées²⁶.

Cela étant, pendant longtemps, on n'a guère étudié l'une des dimensions essentielles de cette relation entre l'État et la société : la dialectique autorité-obéissance. Les chercheurs n'ont, certes, jamais totalement ignoré cette question. De nombreux travaux d'histoire, d'histoire du droit²⁷ ou de science politique²⁸ s'y sont ainsi intéressés, sous l'angle de la mise en application de la loi, de l'usage de la force publique ou de la lutte contre les diverses formes de dissidence. En revanche, le travail effectué par l'État pour obtenir l'obéissance de la population, et les résistances qu'il suscitait parfois, ne sont considérés comme un sujet d'étude en soi que depuis peu. Cette lacune historiographique peut surprendre, compte tenu de l'importance du thème, mais s'explique finalement relativement aisément, dès lors que l'on prend en considération les difficultés auxquelles se trouve confronté le chercheur désireux d'aborder, en historien, la question plus générale de l'autorité. En effet, bien qu'il s'agisse d'une notion qui suscite de manière récurrente, et souvent polémique, nombre de débats depuis quelques années dans la société française²⁹, et en dépit de l'intérêt témoigné par de nombreuses disciplines³⁰

24. Par exemple, CORBIN Alain, *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

25. NOIRIEL Gérard *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calman-Lévy, 1991 ; *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2006 ; *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005.

26. Par exemple : DELOYE Yves, IHL Olivier et HAROCHE Claudine (dir.), *Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996, ou encore, sur le rôle des décorations, DUMONS Bruno, *Les « Saints de la République ». Les décorés de la légion d'honneur (1870-1940)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2009 et IHL Olivier, *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007.

27. Maurice HALBECQ, *L'État, son autorité, son pouvoir (1880-1962)*, Paris, LGDJ, 1965.

28. Voir, par exemple, la journée d'étude consacrée à « La question de l'autorité », organisée le 31 janvier 2003 par l'Institut Jean-Nicod, le Centre d'études des normes juridiques et le Centre de recherches politiques Raymond-Aron.

29. Diverses publications, qui ont suscité bien des discussions, nourrissent depuis la fin des années 1990 le débat public. Ce fut, par exemple, le cas du livre du philosophe Alain RENAUT, *La Fin de l'autorité*, Paris, Flammarion, 2004. La réflexion s'est particulièrement focalisée sur la question de l'autorité à l'école. La profusion d'ouvrages et d'articles de qualité très inégale dans des revues scientifiques, pédagogiques ou sur des sites internet et des blogs conférerait à toute tentative de recension exhaustive l'allure d'un inventaire à la Prévert interminable. On se contentera ici, pour souligner l'importance des débats à ce sujet à l'heure actuelle, de signaler que le numéro 243 (décembre 2012) de la revue de vulgarisation *Sciences Humaines* contenait un dossier intitulé « Autorité : les nouvelles règles du jeu ».

30. Plusieurs ouvrages collectifs pluridisciplinaires abordent cette question : GARAPON Antoine et PÉDRIOLE Sylvie (dir.), *Quelle autorité? Une figure à géométrie variable*, Paris, Hachette Littérature, 2003 (2000) ; PASQUINO Pasquale et HARRIS Pamela (dir.), *The Concept of Authority. A Multidisciplinary Approach : from Epistemology to the Social Sciences*, Rome, Fondazione Adriano Olivetti, 2007 ; « Qu'est-ce qu'un chef? La crise de l'autorité aujourd'hui », *Cité. Philosophie, politique, histoire*, n° 6, 2001/2 ; dossier « Faire autorité », *Esprit*, n° 313, mars-avril 2005.

pour ce thème, en particulier la philosophie³¹, la sociologie³², ou encore la psychologie³³, l'autorité, pour reprendre les mots de Pierre Karila-Cohen, n'a, longtemps, pas fait « l'objet d'un questionnement spécifique [...] en tant que phénomène historique³⁴ », en raison des obstacles sémantiques, méthodologiques et idéologiques que cette notion dresse devant l'enquêteur. L'imprécision terminologique de cette notion, la relative difficulté qu'il y a à en cerner empiriquement les contours et les manifestations, les liens étroits qu'elle entretient avec les différentes cultures politiques expliquent que les historiens aient longtemps eu scrupule à étudier une réalité aussi polymorphe, complexe, fuyante et politiquement périlleuse. Malgré tout, plusieurs travaux d'envergure ont récemment montré qu'une approche historique de l'autorité en général et de l'autorité de l'État en particulier est parfaitement possible³⁵. Ces premières publications ont permis l'émergence d'une histoire de l'autorité protéiforme, qui, pour s'en tenir à l'histoire contemporaine, emprunte des chemins extrêmement variés, de l'autorité en temps de guerre³⁶ à celle des chefs au xx^e siècle³⁷, en passant par le monde de l'entreprise et celui de l'école³⁸. En ce qui concerne l'autorité de l'État, trois angles ont été

-
31. En particulier ARENDT Hannah « Qu'est-ce que l'autorité? », in *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique (1961-1968)*, Paris, Gallimard-Folio, 2006, p. 121-185; FRIEDRICH Carl J. (dir.), *Authority*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1958; KOJÈVE Alexandre, *La Notion de l'autorité*, Paris, Gallimard, 2004 (1942); MARSAL Maurice, *L'Autorité*, Paris, PUF, 1958. Parmi les ouvrages récents : DELSOL Chantal, *L'Autorité*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 1994; RENAULT Alain, *La Fin de l'autorité*, Paris, Flammarion, 2004; REVAULT D'ALLONNES Myriam, *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris, Le Seuil, 2006; TAVOILLOT Pierre-Henri, *Qui doit gouverner? Une brève histoire de l'autorité*, Paris, Grasset, 2011.
32. Entre autres : BOURRICAUD François, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, 1961; LECLERC Gérard, *Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance*, Paris, PUF, 1996; MOREAU DE BELLAING LOUIS, *L'État et son autorité : l'idéologie paternaliste*, Paris, L'Harmattan, 2005 (1977).
33. Quelques titres essentiels, au sein d'une bibliographie considérable : HUERRE Patrice et GUILBERT Danièle (dir.), *Questions d'autorité*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2005; MENDEL Gérard, *Une histoire de l'autorité. Permanences et variations*, Paris, La Découverte, 2002; MILGRAM Stanley, *Soumission à l'autorité : un point de vue expérimental*, Paris, Calmann-Lévy, 1974; SENNETT Richard, *Autorité*, Paris, Fayard, 1981.
34. KARILA-COHEN Pierre, « L'autorité... » art cité, p. 4.
35. « Ces obscurs fondements de l'autorité », *Hypothèses*, 2000/1, p. 194-247; « Résistances à l'autorité », *Hypothèses*, 2003/1, p. 201-269; « L'autorité », *Cahier du GERHICO*, n° 7, 2004; KUZMICS Roland et AXTMANN Roland (dir.), *Authority, State and National Character. The Civilizing Process in Austria and England, 1700-1900*, Aldershot, Ashgate, 2007; « Faire autorité dans la France du xix^e siècle », *Le Mouvement Social*, n° 224, juillet-septembre 2008, p. 3-122; BECKER Peter et VON KROSIGK Rüdiger (dir.), *Figures of Authority. Contributions towards a Cultural History of Governance from the Seventeenth to the Twentieth Century*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
36. Principalement, en langue française : SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *À vos ordres? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, EHESS, 2011; LOEZ André et MARIOT Nicolas (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008.
37. COHEN Yves, *Le Siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.
38. Voir, ainsi, la diversité des contributions réunies dans DROIT Emmanuel et KARILA-COHEN Pierre (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité? France-Allemagne(s), XIX-XX^e siècles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016.

privilegiés : le problème du consentement à l'impôt³⁹, les forces de l'ordre (police⁴⁰, gendarmerie⁴¹, gardes champêtres⁴²) et plus récemment l'autorité préfectorale. C'est dans ce sillage que cet ouvrage s'inscrit.

Cette étude repose sur la conviction, partagée avec les auteurs des travaux qui viennent d'être évoqués, qu'analyser les fondements, les modalités d'exercice et la réception de l'autorité de l'État dans la France du XIX^e siècle est non seulement possible, mais également particulièrement intéressant et fécond. Cela suppose néanmoins, compte tenu des difficultés qui viennent d'être évoquées, de s'appuyer sur un cadre conceptuel et méthodologique spécifique. Le terme autorité, c'est un fait largement admis, se caractérise par un certain flou conceptuel⁴³. Plutôt que d'appuyer la démonstration sur une définition très précise, voire anachronique de l'autorité, on a fait ici le choix d'opter pour la définition la plus simple, celle que proposent les dictionnaires de langue usuels : c'est « le pouvoir de se faire obéir⁴⁴ ». Pour lapidaire qu'elle soit, cette définition est plus riche qu'il n'y paraît. Elle permet, en particulier, de mettre en exergue une dimension essentielle de l'autorité : il s'agit, avant tout, d'un ascendant, d'une relation⁴⁵ qui s'établit entre plusieurs individus ou groupes d'individus, et qui permet à un ou plusieurs d'entre eux – les dominants – de s'imposer aux autres – les dominés. L'État, qui est une entité abstraite, ne peut donc exercer son autorité que par l'intermédiaire des institutions et des personnages⁴⁶ qui l'incarnent. Étudier l'autorité de l'État implique donc d'accorder une importance toute particulière à la relation d'autorité entre ces personnages et la population. C'est donc une histoire de l'autorité de l'État par l'autorité de ses représentants que propose cet ouvrage.

39. DELALANDE Nicolas, *Les Batailles de l'impôt : consentement et résistance de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2011.

40. BERLIÈRE Jean-Marc, *Le Monde des polices en France, XIX-XX^e siècle*, Bruxelles, Complexe, 1996; BERLIÈRE Jean-Marc et LÉVY René, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde édition, 2011; DELUERMOZ Quentin, *Policiers dans la ville : la construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012; EBEL Édouard, *Police et société. Histoire de la police et de son activité en Alsace au XIX^e siècle*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999; KALIFA Dominique et KARILA-COHEN Pierre (dir.), *Le Commissaire de police au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.

41. HOUTE Arnaud-Dominique, *Le Métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010; LIGNERIEUX Aurélien, *La France rébellionnaire : les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, PUR, 2010; LUC Jean-Noël (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

42. GAVEAU Fabien, « Essentiels et sans importance... Regards sur les gardes champêtres dans la France du XIX^e siècle », in *Société et Représentations*, 2003/2, n° 16, p. 245-255.

43. LETONTURIER Éric, « Autorité », in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 3, 2008, p. 577; KERNEIS Soazick, « L'autorité », in ALLAND Denis et RIALS Stéphane (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, 2003, p. 111.

44. LITTRÉ Paul-Émile, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, p. 491.

45. KOJÈVE Alexandre, *op. cit.*, p. 58. On peut également renvoyer à HIBOU Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011, p. 150.

46. Sur ce sujet, voir le dossier « Entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux : figures d'intermédiaires (XVIII^e-XX^e siècles) », *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3-4, 1998, p. 1-93.

Néanmoins, prétendre rendre compte des formes extrêmement diverses que pouvait prendre l'autorité des représentants de l'État au XIX^e siècle constitue assurément une tâche démesurée. Il est donc indispensable de procéder par étude de cas⁴⁷, en définissant un angle d'analyse précis – un laboratoire historique en quelque sorte. L'option retenue ici consiste à étudier la question de l'autorité de l'État à travers le prisme de la relation d'autorité entre les préfets, les sous-préfets, les maires et la population en Lorraine des années 1800 à 1870. Les préfets, les sous-préfets et les maires étaient en effet les trois principaux médiateurs de l'autorité de l'État. Or il n'existe que peu d'études sur l'autorité de ces personnages. En ce qui concerne les préfets et les sous-préfets, on connaît bien la sociologie du corps, la dimension politique de leur mission, les différents aspects de leur vie quotidienne, leur action à l'échelle locale ou encore leur travail administratif⁴⁸. La question de leur autorité, remarquablement balisée par la belle étude de Pierre Karila-Cohen⁴⁹, ne fait en revanche l'objet d'étude que depuis peu. Quant aux maires, la production historiographique, infiniment plus limitée, est constituée de quelques ouvrages généraux, ainsi que d'études locales, qui permettent, là encore, de disposer d'éléments sur la sociologie des édiles, sur l'évolution de leurs compétences, sur leur action, sur les difficultés qu'ils posaient aux préfets, ou encore sur les élections municipales⁵⁰, mais on ne sait que bien peu de choses de la manière dont ils exerçaient leur autorité⁵¹. Par ailleurs, les interrelations constitutives de l'autorité s'insèrent nécessairement dans un tissu social particulier. Par conséquent, étudier la relation d'autorité entre les préfets, les sous-préfets, les maires et la population implique de circonscrire un espace d'étude limité – en l'occurrence les quatre départements lorrains (Meuse, Meurthe, Moselle et Vosges). L'approche monographique⁵² proposée ici s'impose donc comme une nécessité liée à un objet d'étude, qui doit être appréhendé dans son environnement le plus immédiat, afin d'observer avec précision la manière dont l'autorité s'exerçait concrètement. La Lorraine présente deux avantages de ce point de vue. En premier lieu, elle n'appartient pas aux provinces réputées hostiles *a priori* à l'autorité de

47. REVEL Jacques et PASSERON Jean-Claude (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005, p. 9 sq.

48. Il serait trop long de citer ici l'ensemble des ouvrages traitant de ces différents points. Nous renvoyons pour plus d'informations à la bibliographie en fin de volume.

49. KARILA-COHEN Pierre, *Monsieur le Préfet. Incarner l'État dans la France du XIX^e siècle*, Ceyrézieu, Champ Vallon, 2021.

50. Là encore, nous renvoyons à la bibliographie générale pour de plus amples informations.

51. BOURGUINAT Nicolas, « Le maire nourricier, une figure tutélaire en déclin », in *Le Mouvement Social*, n° 224, juillet-septembre 2008, p. 89-104 ou encore PLOUX François, *Guerres paysannes...*, *op. cit.*

52. Que cette étude partage avec bien d'autres travaux récents. Quelques ouvrages et articles se sont attachés à la justifier et à définir les principes de méthode qu'il convient d'appliquer : MARIOT Nicolas et ZALC Claire, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010, p. 257-260 ; PÉCOUT Gilles, « Le local et le national, le centre et la périphérie », *Le Mouvement Social*, n° 187, avril-juin 1999, p. 3-9.

l'État⁵³ ; elle ne saurait donc être considérée comme un cas exceptionnel et paroxystique en raison d'une ancienne et solide tradition de rébellion contre l'État⁵⁴. Il s'agit, en outre, d'un territoire d'échelle moyenne⁵⁵, suffisamment restreint pour réduire significativement le risque d'éparpillement et pour permettre une analyse aussi précisément contextualisée que possible de la relation d'autorité, tout en étant suffisamment vaste pour couvrir des situations variées, et ainsi permettre de comparer les situations. Si l'espace étudié est relativement restreint, la période analysée, est, quant à elle, plutôt longue, de la création du corps préfectoral en 1800 à la fin du Second Empire. Le fait de débiter ce travail avec la réorganisation consulaire de l'administration n'appelle pas de remarques particulières, tant il s'impose de lui-même. Le choix du *terminus ad quem* est moins évident. Il ne s'agit en effet en aucun cas d'un tournant radical en ce qui concerne l'exercice de l'autorité par les préfets, les sous-préfets et même les maires. Toutefois, on peut considérer qu'avec l'avènement progressif de la démocratie parlementaire sous la Troisième République, la manière d'envisager l'autorité de l'État a sensiblement évolué, et nécessiterait d'être étudiée pour elle-même⁵⁶.

Le problème qui constitue dès lors l'épine dorsale de ce travail est de déterminer dans quel cadre et de quelle manière les préfets, les sous-préfets et les maires s'efforçaient d'obtenir l'obéissance de la population à leur personne, au régime qu'ils représentaient et à l'État qu'ils personnifiaient, ainsi que d'identifier les difficultés auxquelles ils étaient confrontés⁵⁷. Cette question liminaire suscite naturellement bien d'autres interrogations. Dans la mesure où les préfets, les sous-préfets et les maires ne détenaient leur

53. Sur ce sujet, voir ROTH François, *Histoire de la Lorraine. L'époque contemporaine. 1. De la Révolution à la Grande Guerre*, Metz, Éditions Serpenoise, Nancy, PUN, 1992, p. 43-45, 52, 129, 131, 135, 139 et 198-199. VOVELLE Michel, *La Découverte de la politique. Géopolitique de la révolution française*, Paris, La Découverte, 1993, p. 297-340; BARRAL Pierre, *Les Agrariens français de Méline à Pisan*, Paris, A. Colin, 1968, p. 44-46. Ces appréciations méritent cependant d'être nuancées.

54. Au contraire, par exemple, des départements du Sud-Est du Massif central, des Pyrénées, du littoral méditerranéen et de l'Ouest intérieur, qui concentrent à eux seuls plus de la moitié des rébellions contre la gendarmerie recensées entre 1800 et 1860. Les départements lorrains font partie des régions relativement épargnées par ce phénomène. LIGNEREUX Aurélien, *Force à la loi ? Rébellion à la gendarmerie et autorité de l'État dans la France du premier XIX^e siècle (1800-1859)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Nadine Vivier et Jean-Noël Luc, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2006.

55. On pourrait également parler, pour reprendre l'expression du démographe ROSENAL Pierre-André, d'une échelle mésoscopique (« Pour une analyse mésoscopique des migrations », in *Annales de démographie historiques*, 2002/2, n° 104, p. 145-160).

56. MACHELON Jean-Pierre, « L'autorité », in DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 100-105.

57. Précisons que ce programme ne correspond pas à celui proposé par Yves COHEN dans « L'autorité première et les autorités secondes. Réflexion historique contemporaine sur la multiplicité simultanée des autorités », in DROIT Emmanuel et KARILA-COHEN Pierre (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité?...*, op. cit., p. 218-219, paru alors que nous achevions ce travail. La proposition qu'il formule d'une histoire de l'autorité attentive aux confrontations et aux transactions est toutefois, on le verra, présente dans notre travail.

autorité que par délégation, quels étaient les fondements de leur autorité? Quelles étaient les attentes de l'État vis-à-vis de ces représentants en ce domaine? N'étaient-ils que les agents d'une autorité extérieure, qu'ils devaient incarner et légitimer, ou parvenaient-ils à imposer une autorité qui leur soit propre? De quelle manière exerçaient-ils leur autorité? Comment incarnaient-ils leur statut de « figure de l'autorité⁵⁸ »? À l'inverse, comment la population percevait-elle et vivait-elle cette autorité? De quelles manières la contestait-elle? Enfin, quelles conceptions de l'autorité en général et de l'autorité de l'État en particulier avaient les différents acteurs?

L'enquête se propose dès lors d'explorer, dans une perspective qui relève de l'histoire sociale⁵⁹, la relation d'autorité, à travers l'étude des pratiques par lesquelles elle s'exerçait effectivement, des interactions sociales auxquelles son exercice donnait lieu, que ce soit avec les notables⁶⁰ ou la population de manière plus générale, et des dispositifs symboliques et matériels par lesquels elle se donnait à voir. Cela suppose d'identifier, en s'appuyant sur les outils fournis par la sociologie de la domination⁶¹, les ressources institutionnelles, juridiques, sociales et personnelles permettant à un individu de s'imposer aux autres, en les replaçant au sein de réseaux relativement complexes et changeants d'interrelations, de sociabilité, de patronage, d'amitiés ou au contraire de tensions et de conflits entre les membres d'une même communauté. D'autre part, l'exercice comme la réception de l'autorité étant, par essence, indissociables de la manière dont ses détenteurs et ceux qui leur sont soumis se la représentent et justifient leurs actes⁶², il importe de mener une histoire des représentations de l'autorité. Pour ne pas tomber dans l'anachronisme psychologique et percevoir autant que possible le sens que les contemporains assignaient à leurs actions,

58. Pour reprendre le titre d'un ouvrage déjà cité, BECKER Peter et VON KROSIGK Rüdiger (dir.), *Figures of Authority...*, *op. cit.*

59. Dans l'introduction de l'ouvrage qu'il a dirigé, *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 13.

60. L'influence des notables sur l'administration préfectorale a été particulièrement bien mise en évidence par GRÉMION Pierre, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976 et par WORMS Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », in *Sociologie du travail*, n° 3, 1966, p. 249-275. Plusieurs travaux récents se sont inspirés de ces réflexions pionnières, par exemple THORAL Marie-Cécile, *op. cit.* et LE YONCOURT Tiphaine, *Le Préfet et ses notables en Ile-et-Vilaine au XIX^e siècle (1814-1914)*, Paris, LGDJ, 2001.

61. On pense ici aux travaux de Pierre BOURDIEU, en particulier *Sur l'État. Cours au collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil, 2012 et « Esprit d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », in *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 101-133, mais aussi à ceux de BOLTANSKI Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009 et « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, hors-série, 2008, p. 17-43, ainsi qu'à ceux de GOFFMAN Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, 2 tomes, Paris, Éditions de Minuit, 1973 et *Les Rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974 (1967). Pour une utilisation de la notion de rite d'interaction par un historien dans une perspective proche de la nôtre, voir DELUERMOZ Quentin, « Goffman au XIX^e siècle : institutions, policiers en tenue et ordres sociaux à Paris », in *Carnets de bord*, n° 14, 2007, p. 33-41.

62. CORBIN Alain « "Le vertige des foisonnements" esquisse panoramique d'une histoire sans nom », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 39-1, janvier-mars 1992, p. 117.

à leurs gestes et à leurs mots⁶³, il convient, dans une perspective relevant de ce que l'on peut appeler l'histoire compréhensive, de mettre au jour les conceptions respectives que les dirigeants de l'époque, leurs représentants au niveau local et la population avaient de l'autorité en général et de l'autorité de l'État en particulier. Mêlant histoire sociale des pratiques et l'histoire culturelle des représentations, dans une perspective qui s'inspire des méthodes de l'histoire dite « pragmatique⁶⁴ », et dans un dialogue constant avec les autres sciences sociales, cet ouvrage espère apporter de nouveaux éclairages concernant la relation qu'entretenaient l'État et la société au XIX^e siècle.

Quatre grandes catégories de sources, aussi diversifiées et complémentaires que possible, ont été mobilisées pour répondre à ce projet. La documentation administrative (séries J, K, M, N, R et Z des Archives départementales, F/1a, F/1bI et II, AP, mais aussi de manière plus limitée F/7, F/19 et AF/IV des Archives nationales) a été amplement mobilisée. Les témoignages, qu'il s'agisse de biographies d'administrateurs, de volumes de souvenirs rédigés par d'anciens fonctionnaires, un membre de leur famille ou des particuliers, permettent d'éclairer bien des aspects laissés dans l'ombre par les documents de la pratique. Treize titres de la presse locale et deux titres nationaux ont été largement exploités, même s'ils n'ont pas été dépouillés dans leur intégralité – nous avons procédé par sondage, afin de voir comment la presse traitait certains épisodes dont nous avons connaissance par ailleurs. Nous avons également trouvé quelques documents iconographiques, permettant d'étudier l'image que les administrateurs entendaient donner d'eux. Enfin, ce *corpus* a été complété par quelques documents complémentaires au gré des besoins : recueils de lois, dossiers de la Légion d'honneur (base Léonore), dictionnaires biographiques, réflexions sur l'autorité par les contemporains, archives judiciaires ou encore récits des voyages des souverains.

La lecture des sources montre tout d'abord que l'autorité des préfets, des sous-préfets et des maires s'exerçait au sein d'un cadre bien particulier, fixé par l'État central. Celui-ci définit en effet la manière dont ses représentants devaient exercer leur autorité, souvent de manière empirique, mais finalement assez précise. Il importe donc, dans un premier temps, de rendre compte scrupuleusement de ce travail, afin de mettre au jour la conception que les dirigeants avaient de l'autorité et de comprendre comment les préfets, les sous-préfets et les maires devaient l'exercer (partie I). Ce cadre fournissait aux administrateurs un certain nombre d'outils pour s'imposer, et de consignes à respecter, mais il ne leur précisait pas comment procéder concrètement. L'analyse se tournera donc ensuite vers l'exercice de

63. Sur ce point, voir CORBIN Alain, *ibid.*, en particulier p. 124.

64. CERUTTI Simona, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés*, n° 15, 2008, p. 147-168, et COHEN Yves, *op. cit.*, p. 25.

leur autorité au quotidien (partie II). Les administrateurs devaient cependant aussi faire face à un certain nombre de difficultés, qui mettaient leur autorité à l'épreuve et pouvaient avoir des conséquences sur leurs carrières (partie III).